

***La mutualité, la sidérurgie du 21ème
siècle !!!!!!!***



Disparition programmée....

Des réalisations sanitaires et sociales en passant par la complémentaire santé, aucun secteur de la mutualité n'a pu échapper à la déferlante de plans sociaux.

On ne compte plus aujourd'hui les mutuelles, qui, à coups de fusions, fermetures d'agences, abandon d'activités, de réorganisations, de réduction d'effectifsprétendent bâtir « **les mutuelles de demain** » » !!!!

Autant d'opérations qui semblent nous ramener d'un coup vers le passé.

Il nous rappelle, au souvenir de beaucoup, la cohorte des restructurations pas si lointaines dans la sidérurgie, textile, charbonnage, automobile jusqu'à cet argument biaisé qui se fondait sur : remettre l'entreprise sur les rails !!!!

Le phénomène n'est pas nouveau et l'économie sociale et solidaire n'y échappe pas.

Au-delà des différences de situation, il y a en effet bien des similitudes avec les mutations qui ont bouleversé l'industrie. Les dix dernières années ont été marquées par des vagues successives de restructurations dans les entreprises mutualistes.

Combien de salariés ont été licenciés, transférés, forcés à des mutations géographiques et / ou fonctionnelles ?

« Mutualité fonction publique service, Apréva Udève, MGET, MGEN, Intériale, MNFCT, FMP UTMIF, MGEFI, Grand Conseil de la Mutualité, Harmonie Mutuelle, MNH, LMDE, EOVI MCD.... »

Pour l'heure, et selon les propos du premier ministre, le gouvernement organise la fin du régime de sécurité sociale étudiante.

En effet, la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants met un terme à la délégation de gestion de l'assurance maladie obligatoire dont bénéficiaient les mutuelles étudiantes depuis 1948.

Ce sont encore **plus de 500 salariés** qui seront transférés au régime général dont 200 dès la rentrée scolaire 2018 sans faire l'impasse sur **les 1000 salariés** des organismes conventionnés mutualistes qui sont touchés par l'intégration du RSI au régime général.

Après plusieurs plans sociaux, le syndicat CGT de la MFPS nous annonce le transfert de 450 salariés, à la CNAM, ce qui signifie très clairement la mort de l'entreprise MFPS.

L'addition est très simple : **2000 salariés des mutuelles sont et seront transférés... !!!! dans les 2 ans à venir.**

Les salariés subissent les conséquences néfastes de ces stratégies et ne sont que des variables d'ajustement.

Quelle mobilité fonctionnelle ?

Quelle mobilité géographique ?

Quelle anticipation en matière de formation professionnelle ?

Quel accord de transition ?

Avec l'application des ordonnances Macron, si un salarié refuse son transfert, c'est un licenciement pour faute grave.



Le stress, les risques psychosociaux, la souffrance au travail augmentent parmi les salariés.

Chacun constate les dégradations de ses conditions de travail, la peur de l'avenir qui entraînent certains salariés à des burn-out ou des maladies professionnelles.

C'est ainsi que des négociations se sont ouvertes entre la CNAM et chaque mutuelle.

Le mécontentement est fort parmi les salariés.

La CGT travaille à la convergence revendicative dans les organismes conventionnés mutualistes, rassemble les salariés autour des revendications qui leur sont propres mais aussi communes.

**TOUS ENSEMBLE, NE NOUS LAISSONS PAS
FAIRE.....AGISSONS**



Pour la fédération
Montreuil, le 15.10.2018